





BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ ÉTÉ 2023

Tél: 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com www.rebenacq.com

Ramassage des ordures

Déchets ménagers

Tous les vendredis

En raison du Vendredi 14 Juillet, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le 12 Juillet à partir de 6h.

Tri sélectif:

Jeudi 13 à partir de 6h et Vendredi 28

Horaires Mairie

La Mairie sera fermée le Samedi 15 juillet.

Du 17 au 22 juillet, les horaires de la mairie sont:

- Mardi 18 juillet de 13h à 17h
- Mercredi 19 juillet de 9h à 15h
- Jeudi 20 juillet de 13h à 16h
- Vendredi 21 juillet de 9h à 17h
- Samedi fermée

L'Agence Postale Communale

sera fermée le Samedi 22 juillet

Recensement des personnes vulnérables

Nous vous informons de l'ouverture du registre nominatif recensant les personnes vulnérables à la chaleur sur notre commune.

Qui est concerné?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription est soit réalisée par la personne elle-même, soit par son représentant légal.

Les informations collectées seront les suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, coordonnées du service intervenant domicile, personne à prévenir en cas d'urgence.

A quoi sert ce registre ? En cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, les services de la Commune s'assureront que tout va bien pour le bénéficiaire (appel téléphonique ou visite à domicile). Le registre nominatif sera ensuite transmis au Préfet.

Si vous souhaitez vous inscrire sur le registre, merci de contacter la Mairie au 05 59 05 54 63 ou par mail à mairie@rebenacq.com.

A tout moment, vous pourrez demander à en être radié.

Coté jardin ...

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, etc.)?

Non, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation !

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

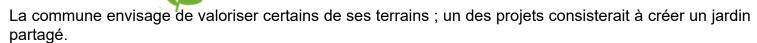
Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de baîtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, foreîts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

NB : Mis à part le Centre Bourg, Rébénacq est concerné par les obligations légales de débroussaillement.

Nouveau projet



« Les jardins partagés sont des lieux communs où l'on cultive son potager pour produire sa nourriture. Ce concept encourage au partage et à la solidarité, la transmission des connaissances et le lien intergénérationnel. Il permet aussi de faire profiter d'un bout de verdure à tous ceux qui n'ont pas de jardin. Dans ces jardins, d'autres activités peuvent avoir lieu comme des animations culturelles, éducatives ou sociales »

Ce projet ne sera étudié que si suffisamment d'administrés sont intéressés ; si c'est votre cas, merci de vous faire connaître à la Mairie, soit par mail à mairie@rebenacq.com soit par téléphone au 05 59 05 54 63.

Taille des arbres et des haies

Les récentes pluies ont occasionné des chutes de branches et d'arbres sur les voies publiques. Pour rappel, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Il y a obligation de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous même, des professionnels peuvent vous aider.

Anniversaires des aînés



Le mois dernier nous avons souhaité l'anniversaire de Léontine Cazajous



Ça va se passer à Rébénacq

Visite de la Bastide

Jean-Paul Valois vous propose des visites du village les mercredis 12, 19, 26 juillet et les mercredis 02, 09, 16 et 23 août. Le rendez-vous est fixé sur le parvis de l'église.

Ces visites sont labellisées Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises, et sont gratuites.

Renseignements: Foyer rural 05.59.05.51.50

Société de chasse de Rébénacq

La vente de carte chasse pour la saison 2023/2024 se fera les 21/07 et 25/08 de 19h à 20h au local chasse.

La société de chasse de Rébénacq a pu grâce à la vente des cartes et la vente de gibier payer l'intégralité du transport de la sortie de fin d'année des cycles 2 et 3 de l'école de Rébénacq.

La journée s'est déroulée à la Saligue aux oiseaux à Biron le 26 juin. Les élèves ont pu observer les différents animaux sur site ainsi que participer à plusieurs activités sur la nature.

CONSEIL BIEN-ÊTRE



Le saviez-vous?

Pour conserver un joli bronzage et apaiser votre peau après les expositions au soleil :

Mélanger de l'huile de calendula (apaisante et nourrissante) avec de l'huile de sésame qui va permettre d'hydrater en profondeur sans avoir un effet "huileux" sur la peau.

Appliquer matin et soir sur le corps *

Bel été à tous

C'ÉTAIT LE MOIS DERNIER

Remerciements Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Rébénacq tient à remercier l'ensemble des Rébénacquois et Rébénacquoises pour leur participation aux quêtes et aux différentes animations des fêtes du village.

Nous remercions les sponsors pour leurs aides financières : Mecameto, SAS Prunnot, Soubercaze, Heidelberg Material (GSM), l'atelier d'Ossau, Laborde, Peyroutet Charpente, les producteurs de fromages de Rébénacq (barbot, guedot, minvielle), Crédit Agricole.

Nous remercions Mr le Maire Alain SANZ et les adjoints qui ont cru en notre projet de relancer les fêtes de notre village après 5 ans d'absence.

Merci à Simon le cuisinier de la cantine de l'école de nous avoir permis d'utiliser la cuisine de la salle PALISSE servant actuellement de cantine pour l'école.

Un remerciement aussi aux petites mains de l'ombre qui nous ont bien aidées aussi : merci à Christian (notre électricien), Tony (pour les maquettes de flyers et affiches), Flavien (connexion pendant le match).

Un grand merci à Stéphane, Marie, Céline, Lucie, Jérome, Nicolas qui il y un an lors de la fête de l'école de Rugby ont eu l'idée folle de se dire : "Hé si l'on relance le comité des fêtes de Rébénacq pour les jeunes du village et les moins jeunes qui le sont restés dans leurs têtes"

Merci à tous les membres du comité des Fêtes jeunes et moins jeunes qui ont permis de tenir les 3 jours de Fêtes. Merci, Marie ; Jérôme ; Anthony ; Axel ; Bastien ; Camille ; Clara ; Clément ; Coralie ; Elodie ; Isabelle ; Julien ; Leo ; Lucie ; Magalie ; Marie-Sarah ; Manon ; Mélanie ; Nicolas ; Quentin ; Baptiste ; Stéphane ; Sylvie ; Théo ; Aurélien ; Céline ; Olivier





Fête de l'école :

Le samedi 1^{er} juillet les élèves de l'école de Rébénacq ont proposé un beau spectacle de fin d'année.

